43e ANNÉE N° 13 — 5 Centimes — SAMEDI 31 JANVIER 1903.

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Les idées de M. Combes

L'attitude et les paroles de M le Président du Conseil à l'une des dernières séances de la Chambre des députés, ont été très vivement commentées, M. Combes a eu à cette occasion à subir les huées de l'extrême gauche et la majorité s'est scindée, une partie continuant à soutenir le ministère et l'autre votant carrément contre lui

Que faut-il penser de cette attitude? La scission de la majorité est-elle légitime M. Combes doit-il être considéré comme traître à son programme et à son parti?

Nous estimons tout d'abord que les conséquences des paroles de M. Combes vont bien au-delà du vote ou du rejet du budget des cultes et nous nous mettrons bien à l'aise en déclarant que nous aurions voté la séparation des Eglises et de l'Etat tout en estimant que les paroles de M. le Président du Conseil ne méritaient pas, à notre point de vue, les huées et les injures dont on l'a couvert.

Nous avons dit que nous aurions voté la séparation des Eglises et de l'Etat. Nous ne voyons pas en effet, nous qui sommes partisans de l'Etat laïque, la nécessité d'une ou de plusieurs religions d'Etat. Nous estimons que le fait d'avoir ou de n'avoir pas de religion est un fait personnel, que chacun est libre d'avoir sur nos destinées futures telles ou telles conceptions et d'adorer un Dieu, que cette divinité s'appelle Jésus, Allah ou Bramah! Mais nous estimons aussi que l'Etat n'a pas à s'immiscer dans ces questions, qu'il ne doit pas favoriser tel culte plutôt que tel autre, et qu'il doit laisser à chacun le soin de payer les ministres du culte qu'il a choisi.

Aussi lorsque nous formulons nos idées anticléricales, ce n'est pas pour arriver à détruire les idées religieuses ; nous estimons en effet que chacun est libre d'en avoir ou de n'en pas avoir et, dans tous les cas, nous croyons que ce n'est pas par des mesures législatives, par des prohibitions plus ou moins violentes qu'on arrivera à détruire ces idées, si tant est qu'on y parvienne, mais plutôt par les procès de la science, de l'éducation philosophique du peuple, et par une lente évolution des idées.

Ce que nous combattons, nous, ce n'est par l'idée religieuse, c'est le cléricalisme, c'est-à-dire les prêtres se servant de la religion pour s'immiscer dans la politique, et profitant de l'ascendant que leur donne leur caractère sacré pour dominer le peuple et retarder, au profit des puissants de ce monde, l'évolution sociale qui doit donner aux petits un peu plus de justice et un peu plus de bonheur.

Ce que nous combattons, c'est la congrégation enserrant tout le territoire d'un vaste réseau de couvents, dans lesquels on prie Dieu un peu et on conspire beaucoup contre la République ou bien déformant les jeunes intelligences et leur inculquant en faussant l'histoire, la haine de la Révolution et de ses conquêtes.

Je sais bien qu'au nom de l'Histoire on nous prouvera que jamais la Congrégation, que jamais le clergé ne s'est résigné, et que la victoire ne sera complète que lorsqu'on aura détruit, désagrégé complètement l'un et l'autre et que le plus sûr moyen d'y arriver est de détruire l'idée religieuse sans laquelle ils n'existeraient pas.

Nous répondrons que les solutions les plus radicales ne sont pas toujours les meilleures, qu'il faut marcher avec son temps et avec les idées de son temps. Aujourd'hui, il existe en France une majorité décidée à la destruction de la Congrégation et décidée à obliger le prêtre à se tenir dans son Eglise et à y enseigner uniquement à ceux qui veulent s'y rendre, qu'on ne doit pas voler, qu'on ne doit pas tuer, qu'on ne doit pas faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on vous fît. C'est avec cette majorité là que nous devons marcher et c'est, croyons-nous un programme suffisant pour l'instant. Comme l'a dit Clémenceau, dans la religion catholique, il y a la religion et l'idée religieuse, et il y a Rome ; Rome rêvant de dominer le monde, rêvant de diriger la politique intérieure et extérieure des peuples et de les asservir ; c'est Rome que nous devons combattre.

M. le Président du Conseil a prouvé depuis les quelques mois qu'il est à la tête du gouvernement qu'il était décidé à faire prédominer le pouvoir civil, qu'il était décidé à engager la lutte avec la Congrégation, qu'il était décidé à maintenir le Clergé dans l'obéissance aux lois de la République

Il combat l'Eglise instrument de gouvernement. C'est tout ce que nous lui demandons. Nous estimons qu'il est libre comme chacun de nous d'avoir des idées spiritualistes, des idées religieuses ou des idées matérialistes. Ceci est affaire de sentiment et non pas affaire de gouvernement et nous estimons jusqu'à plus ample informé que le parti républicain doit continuer sa confiance au ministère.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 29 janvier 1903

Présidence de M. Lockroy, vice-président.

M. Gauthier de Clagny dépose une proposition de résolution à ce que la Chambre admette à venir siéger MM. Syveton et Paul Coutant frappés de l'exclusion temporaire.

Cette proposition est adoptée.

La Chambre reprend la discussion du budget : c'est celui des affaires étrangères qui est discuté :

M. Doumer demande que toute discussion générale sur le budget des affaires étrangères soit ajournée après le vote du budget. Cette proposition est adoptée et la discussion des divers articles est abordée.

Sur le chapitre 1er M. d'Estournelles réclame la création d'un chapitre nouveau au budget des affaires étrangères : ce chapitre est relatif à la participation de la France à la cour générale d'arbitrage de la paix : une somme de 5000 francs est votée.

M. Sembat dépose un amendement tendant à la suppression de l'ambassade du Vatican.

M. Delcassé s'y oppose : par 325 voix contre 225, la proposition de M. Sembat est rejetée.

M. Paul Meunier propose que l'ambassade auprès du Vatican soit remplacée par un simple ministre plénipotentiaire.

M. Trouin demande qu'un livre jaune sur les relations de la France avec le Vatican soit publié.

M. Delcassé ne s'oppose pas à cette publication : La proposition de M. Trouin est adoptée par 331 voix contre 6 : Quant à la motion de M. Meunier, elle est retirée.

Les chapitres 4 à 8 sont votés : Sur l'article 9. relatif aux établissements d'Orient et d'Extrême-Orient, M. Déjeante demande la suppression des missionnaires.

M. Sembat défend cette motion que combattent MM. Delcassé et Denys Cochin.

M. Sembat dépose en outre une motion tendant à ce que le gouvernement poursuive le remplacement en Orient des écoles congréganistes par des écoles laïques.

Cette motion est repoussée par 304 voix contre 224.

M. Henri Michel demande que le gouvernement accorde une part plus grande aux écoles laïques sur les crédits destinés aux écoles d'Orient.

Cette proposition est votée par 340 voix contre 88.

Le reste du budget des affaires étrangères passe ensuite sans débat.

Et la séance est levée.

Séance du 30 janvier 1903

Présidence de M. Jaurès, vice-président.

M. Cochin pose une question à M. Combes au sujet des obsèques de Mahmoud-Pacha dont le sultan réclame le corps, enterré à Paris.

Les fils de Mahmoud-Pacha, condamnés à mort par le sultan s'y opposent. M. Cochin estime que satisfaction ne doit pas être donnée au sultan.

M. Combes déclare que la loi française sera seule appliquée dans le conflit.

M. Bouveri pose une question au ministre de la guerre au sujet des pratiques religieuses dans les écoles militaires, dont les élèves sont conduits à la messe musique en tête.

Le général André répond que ces faits ne se renouvelleront pas.

M. Gérault Richard dépose une motion tendant à accorder une pension de 1200 fr. à la veuve du malheureux Gobillot victime des calomnies des réactionnaires qui se solidarisant avec un assassin condamné jeudi par la cour d'assises de la Meuse, à mort, accusaient le malheureux Gobillot d'assassinat.

A l'unanimité, la Chambre vote la motion de M. Gérault-Richard.

La Chambre aborde le budget des postes et télégraphes. M. Rouanet parle dans la discussion générale et réclame des améliorations pour les dames employées qui, à travail égal, reçoivent des salaires infiniment inférieurs à ceux des hommes.

C'est de l'exploitation ; M. Rouanet propose de porter le traitement des employees de 1200 francs au début à 2200 francs comme maximum.

M. Lacombe signale des faits de fraude commis dans les examens des postes pour les élèves des congréganistes de l'Aveyron.

M. Bérard dit qu'une enquête est faite sur ces faits et qu'il sévira comme il convient.

M. Sembat parle sur les améliorations qu'il y aurait à apporter dans la situation des employés des postes et notamment des facteurs.

M. Bérard répond qu'il fera son possible pour donner satisfaction.

Le budget des postes est ensuite voté.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 29 janvier 1903

Présidence de M. Faillières.

Le président, dès l'ouverture de la séance, prononce l'éloge funèbre de M. Raynal, sénateur.

Le Sénat continue ensuite la discussion de la loi Rolland sur le service de deux ans. Sur l'article 21 M. Gourju demande que le service militaire soit plus long pour ceux qui désirent être fonctionnaires, que pour les autres citoyens ; il demande également qu'un plus grand nombre d'emplois civils soient réservés aux rengagés.

Le Sénat décide que ces amendements ne seront discutés qu'a propos des rengagements.

M. de Montfort propose l'établissement de deux catégories dans les services auxiliaires, la première comprenant les hommes susceptibles d'être classés dans les services accessoires, la deuxième comprenant ceux qui ne pourraient être utilisés qu'en temps de guerre.

Le général André répond que le classement est impossible, les circulaires ministérielle interviendront quand il en sera temps.

M. de Montfort demande le renvoi de sa proposition à la commission.

Par 182 voix contre 82, le renvoi est rejeté.

Et la séance est levée.

Séance du 30 janvier 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat reprend la discussion de la loi Rolland sur le service de 2 ans.

Un amendement du général Mercier relatif aux hommes de l'armée auxiliaire est rejeté par 203 voix contre 59.

M. de Tréveneuc demande la suppression de l'article 23 qui autorise les devancements d'appel dans la proportion de 4 0/0 du contingent.

Cette motion est repoussée.

M. Boudenoot demande que les étudiants soient mis en garnison dans les villes universitaires où ils pourront continuer leurs études.

Le général André s'oppose à cet amandement qui est retiré par son auteur.

L'article 25 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Et la séance est levée.

En Chine

Un Complot

Une dépêche de Hong-Kong au *Daily Mail* annonce qu'on a découvert une conspiration tendant à une révolte générale en Chine. De nombreuses arrestations ont été opérées.

La révolte devait éclater à Canton le premier jour de l'an chinois. L'impératrice et les hauts fonctionnaires devaient être mis à mort à cause de l'augmentation des impôts que le peuple est obligé de payer pour l'indemnité de guerre. Les mécontents sont fatigués du gouvernement chinois, et préféreraient un gouvernement étranger.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis vendredi matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le ministre des affaires étrangères a entretenu le conseil de la situation au Maroc et en Macédoine.

M. Doumergue, ministre des colonies, a fait signer un projet de loi autorisant le gouvernement à décerner un certain nombre de croix de la Légion d'honneur à l'occasion de l'exposition d'Hanoï.

Enfin, le conseil s'est occupé de la discussion du budget qui se poursuit devant la Chambre.

La gauche démocratique

En prenant possession du fauteuil de président de la gauche démocratique, M. Leydet a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

« L'importance de notre groupe, si largement accrue par les dernières élections, nous dicte notre devoir et nous nous efforcerons de le remplir en nous faisant toujours les fidèles interprètes de nos sentiments politiques.

» Ces sentiments, si nettement indiqués, il y a quelques années, en pleine lutte, dans le programme de la gauche démocratique, nous unissent tous volontairement, aussi bien dans l'action républicaine, c'est-à-dire dans le travail en faveur des réformes politiques et sociales, que dans la défense de la République.

« Nous avons aujourd'hui, dans les deux Chambres, une majorité fermement répu-

blicaine. Le gouvernement qui la représente est soutenu par les encouragements du pays, de plus en plus affirmés à chaque consultation électorale. C'est le moment d'appliquer notre programme d'action républicaine et de réformes démocratiques.

« Remettons-nous donc au travail parlementaire avec une nouvelle ardeur puisée dans les approbations et les encouragements que nous a donnés le pays. Secondons les efforts de nos amis politiques de la Chambre pour affirmer notre volonté de rester en contact avec le suffrage universel. Et que cette grande démocratie que nous avons l'honneur de représenter, et dont la fermeté n'a jamais été ébranlée aux heures les plus troublées, les plus difficiles, sache bien qu'elle peut toujours compter sur nous. »

Les congrégations

Le Sénat a nommé dans ses bureaux, une commission de dix-huit membres pour l'examen des projets portant acceptation partielle des demandes en autorisation formées par les congrégations des pères Blancs, des missions africaines de Lyon, cisterciens, trappistes, des cisterciens de l'Immaculée-Conception, des frères Saint Jean-de-Dieu, et rejet de la demande des salésiens de dom Bosco.

Parmi les dix-huit membres élus, cinq sont décidés de rejeter toutes les demandes. Ce sont : MM. Crémieux, Pic-Paris, Gérente, Delpech et Clément.

Huit admettent le projet du gouvernement : MM. Guilhier, Milhès-Lacroix, Saint-Germain, Aucoin, Berenger, Rambourgt, Lourties et Poirrier.

MM. Jouffroy et Lintilhac voudraient que l'autorisation fût refusée à toute les congrégations enseignantes ; M. d'Aunay ne l'admet que pour les missions africaines ; enfin M. Franck-Chauveau et M. Cuverville seront au désespoir si on n'autorise pas tout le monde.

M. Waldeck-Rousseau présent dans l'un des bureaux a déclaré qu'il paraissait peu conforme à la loi de 1901 d'accepter ou de rejeter en bloc les demandes d'autorisation, l'acceptation ou le refus devant être motivés par des considérations de fait.

Comité radical et radical socialiste

Le comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste a voté jeudi soir les résolutions suivantes :

« Considérant que le Comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste ne peut pas, faute de connaître exactement les détails de la situation, désigner lui-même les candidats du parti dans chaque département, il est décidé que le comité ne donnera son appui qu'aux candidats désignés par les Fédérations ou groupes radicaux et radicaux socialistes des départements.

Pronostics météorologiques pour février

Sur une période de hautes pressions et avec quelques bonnes journées vers la fin, voici janvier terminé.

Il a été, en vérité, fort désagréable, avec ses variations de température, ses froids relativement rigoureux de la première période, et ses jours de brouillard.

Pour nous remettre, le pronostiqueur Jules Capré nous présage un assez vilain mois de février, pendant lequel il faudra encore souffler dans ses doigts. Mais qu'y faire ? Il convient de prendre les pronostics comme ils viennent.

Donc, nous entrons en février avec une tendance aux basses pressions, qui nous donne, le 4, une dépression générale avec mauvais temps.

A partir du 5, les pressions se relèvent sur l'Europe occidentale et centrale ; le temps est clair et beau, mais froid, jusqu'au 8 ; les basses pressions sont rassemblées sur l'Espagne, la Méditerranée et l'Italie.

Du 8 au 10 prédominance des vents de nord-ouest sur l'Europe occidentale avec neige et mauvais temps, et hautes pressions sur l'Atlantique ; le 9 paraît devoir être un jour critique.

Du 10 au 20, le temps est mauvais sur la mer du Nord et les Iles-Britanniques ; de grands vents d'ouest à nord-ouest soufflent avec bourrasques et tempêtes ; la température est basse. Les 13 et 14 se présentent comme de mauvais jours en perspective.

Du 20 au 28, nous revenons aux hautes pressions sur l'Europe occidentale, centrale et du nord. Les vents du nord et de nord-est amènent du beau temps clair et frais ; mais cette période est mauvaise pour le bassin de la Méditerranée, le golfe de Gascogne, et le sud de la France en général.

Condamnation à mort

La cour d'assises de la Meuse a condamné jeudi le nommé Leclerc à la peine de mort.

Leclerc était accusé d'avoir commis quatre assassinats.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil municipal

Le Conseil Municipal se réunira extraordinairement et d'urgence ce soir 31 janvier à 8 heures précises.

Ordre du jour :

Soutiens de familles : 2 demandes.

Théâtre : demande de subvention par le Directeur de Mautauban.

Demande de secours par Mme Vve Gauthier.

Balayage de l'école de la rue du Lycée : pétition.

Pétition des habitants des rues St-James, St-Urcisse et des Pénitents.

Déplacement d'un bec de gaz : pétition des habitants de la rue Dominici.

Avenue de la place Thiers à la gare : pétition pour classement.

Cimetière de Saint-Henri : demande de concession de terrain.

Collége de filles : demande en remise.

Octroi : remises. Vote de complément.

Rue Rousseau : demande d'achat par divers.

Service de transport à vapeur sur route, des voyageurs et marchandises de Valence à Cahors : avis.

Chemin de fer de Cahors à Brive : réponse à un vœu.

Voitures de place : demande Coureau et Cie.

Don d'estampes au Musée par le ministre de l'Instruction publique.

Donation à la fabrique de la Cathédrale par la veuve Peyrissac : avis.

Donation à la fabrique St-Barthélemy par le sieur Pradal : avis

Prise d'eau sur le Lot par le sieur Bédué : avis.

Prestations 1903 : rôle supplémentaire.

Demande de création d'école publique à St-Cirice.

Affaire Cruzel : rapport des experts.

Rapports des commissions.

Communications diverses.

Grand Concert de l'Orphéon

Nous rappelons que c'est demain soir 1er février, que l'Orphéon de Cahors donnera le grand concert qu'il a organisé avec le concours de plusieurs artistes des théâtres de Paris.

***

AVIS

Le public est prévenu que le Concert commencera à 8 heures 1/4 très précises.

Les portes du théâtre seront ouvertes à 7 heures 1/2.

MM. les Membres honoraires sont instamment priés de se munir de leur carte.

Des programmes parfumés au *Myrtis*, dernière création de la maison Delettrez, seront délivrés gratuitement à chaque spectateur, à l'entrée de la salle du théâtre.

Tribunal correctionnel

Audience du 29 janvier

Le sieur Gérauld Roldès, 52 ans, propriétaire à Aujols, inculpé de vol d'une porte au préjudice du sieur Puech, de la même commune, est condamné à 50 francs d'amende.

Ensuite défile devant le tribunal un grand nombre de disciples de Saint-Hubert, qui sont condamnés à des amendes variant entre 25 et 50 francs.

— Le nommé Benjamin Teysseyre, 46 ans, de Vidaillac, poursuivi pour vol de truffes, est condamné à trois mois et un jour de prison et 16 francs d'amende.

— Nos lecteurs se souviennent des nombreux vols qui ont été commis en septembre dernier, au préjudice de Mme veuve Planacassagne et de M. Souillac, faubourg Cabessut. Le sieur Dominique Dinglas, 29 ans, sans domicile fixe, inculpé de ces vols par recel, comparaît devant le tribunal.

Aprés l'audition des témoins et sur la demande de l'accusé, le tribunal se déclare incompétent et renvoie M. le procureur de la République à se pourvoir ainsi qu'il avisera.

— La nommée Marie Tauziede, femme Gander, receveuse des postes à Lauzès, comparaît devant le tribunal, de complicité avec son mari, sous l'inculpation d'abus de confiance qualifié.

Le tribunal se déclare incompétent et renvoie M. le procureur de la République à se pourvoir ainsi qu'il avisera.

— Dans l'affaire Jean Pouget, chiffonnier à Cahors, 53 ans, inculpé de vol d'une marmite, le tribunal annule la procédure et renvoie M. le procureur de la République à se pourvoir ainsi qu'il avisera.

Arrestation

La police de notre ville a mis ce matin en état d'arrestation le nommé Jacques Rousseau, natif de St-Laurent (Hautes-Pyrénées, âgé de 50 ans, pour vagabondage et outrages à un agent de la force publique.

Cet individu qui a déjà subi une quinzaine de condamnations a été écroué à la maison d'arrêt.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 29 JANVIER ET 1 FÉVRIER 1903

A Frangésa (Allégro Militaire)	Ad. Ganwin.
Si j'étais Roi (ouverture)	Adam.
A Menuet des Petits Violons	Pessard.
B Douce Caresse	Gillet.
Coppélia (Ballet)	Delibes.
Guillerette (Polka)	Roux.

Allées Fénelon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 au 31 janvier 1903

Naissances

Fourastier, Marguerite-Adèle, à la Maternité.

Charles-Joseph, à la Maternité

Mariage

Tréneule Antoine, chauffeur au gaz et Poujol, Marie-Louise-Thérèse, repasseuse.

Décès

Boyé, Marie, veuve Cavalié, s. p. 60 ans, rue Paramelle, 8.

Olivier, Roger-Léon-Arthur, 18 jours, place des Petites Boucheries, 14.

Combarieu, Géraud, cultivateur, 81 ans, avenue de Toulouse, 4.

Arrondissement de Cahors

LE BOULVÉ. — *Nos curés* — On nous signale de plusieurs communes, notamment du Boulvé, que les curés ne se gênent plus pour faire entendre, du haut de la chaire, des propos violents contre le gouvernement.

En outre ces prêtres font appel à la charité de leurs paroissiens, auxquels ils annoncent que des quêtes seront faites dans les églises « pour nourrir les pauvres religieuses persécutées par le gouvernement de la Rèpublique !! »

Renvoyé à l'administration compétente qui devrait également s'informer pourquoi le curé du Boulvé refuse de chanter à la messe le *Domine salvum fac republicam ?*

MONTCUQ. — *Acte de probité.* — Le 27 du courant, deux élèves du cours moyen de l'école primaire supérieure, Pégourié René et Piécourt Firmin, âgés de 11 ans, à la sortie de la classe du matin, passant devant le bureau de poste, aperçurent un petit papier plié semblant contenir quelque chose de particulier. Curieux comme tous les enfants, ils s'approchent, le ramassent, l'ouvrent, et, à leur grande stupéfaction, constatent que le contenu se compose d'une somme de 50 fr. en or.

A ce même moment passait près de là pour un service quelconque, le gendarme Landes ; spontanément les deux enfants l'abordent et sont tout heureux de lui remettre leur trouvaille en le priant de faire le nécessaire pour découvrir le propriétaire de cette somme.

La somme fut remise au brigadier de gendarmerie qui s'empressa de faire publier la nouvelle. Les 50 francs appartenaient, paraît-il, à quelque membre du personnel du bureau.

Nous adressons nos félicitations aux deux enfants pour leurs sentiments de probité, mais nous trouvons surprenant que Monsieur le brigadier n'ait rien dit du résultat de ses démarches, ni à l'autorité municipale, ni au personnel de l'école, ni aux parents des deux élèves.

CAZALS. — *Cambriolage.* — Le 27 janvier, jour de grande foire à Cazals, la maison de M. Deltour François, du Causse de Cazals, a été dévalisée.

Le ou les malfaiteurs ont dû casser un carreau pour s'introduire dans la maison où ils ont pris 40 fr., des bagues, des boucles d'oreilles, une montre et plusieurs valeurs.

La gendarmerie procède à une enquête.

MAUROUX. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence dimanche 8 février, à 10 heures du matin, dans la salle de la mairie de Mauroux.

Sujet de la conférence :

La vigne, le vin et ses maladies.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Bal.* — La jeunesse du quartier des Tours organise pour dimanche prochain 1er février un bal à grand orchestre. Cette soirée dansante, qui promet d'être très brillante, aura lieu à huit heures dans une des salles du café Soulages, place des Tours.

Tentative d'assassinat. — L'instruction de cette affaire que nous avons relatée se poursuit activement. La gendarmerie de Latronquière va continuer les investigations dans une commune limitrophe à celle de Pendeigne, où on suppose que réside le coupable, Quant à Destruel, la victime de de ce lâche attentat, son état s'est bien amélioré, et sa guérison n'est que l'affaire de quelques jours.

Concert. — Programme des morceaux qui seront exécutés dimanche prochain 1er février, de quatre à cinq heures du soir, sur la place de la Raison, par l'harmonie les Artisans réunis :

Aux armes, allegro (Bosc) ; ouverture fantastique (Govaert) ; le Grand Mogol, fantaisie (Audran) ; les Huguenots, fantaisie (Meyerbeer).

PUYBRUN. — Le Comité de Puybrun adresse à M. Vival député, son président d'honneur, ses félicitations les plus sincères pour son vote tendant à la séparation des Eglises et de l'Etat.

Foire. — Nos belles foires d'hiver et de printemps ont toujours la vogue des années précédentes. Celle du 27 courant était fort bien achalandée en bétail de toute sortes.

Cours pratiqués :

Bœufs gras, 32 à 38 fr. les 50 kilos.
Petits attelages, 350 à 500 francs.
Bourrets, 250 à 350 fr. la paire.
Moutons, 38 à 40 fr. les 50 kilos.
Porcs gras, 48 à 55 fr. les 50 kilos.
Porcelets, 25 à 40 fr.
Prochaine foire le 10 février.

SAINT-FÉLIX. — *Election.* — Par arrêté de M. le préfet du Lot, les électeurs de la section de Saint-Jean, communes de Saint-Jean et Saint-Félix réunies, sont convoqués pour le dimanche 8 février prochain, à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Carrayrou, de Cirganiol, adjoint au maire, décédé.

GORSES. — *Accident.* — M. T. F.., propriétaire à Capendu, village de notre commune, conduisait une charrette chargée de feuilles. Sa famille suivait à ses côtés. A la suite des pluies de ces jours derniers, les chemins n'étant guère praticables, une roue du char s'engagea dans une ornière, et bascula si fortement sur M. T. F.., que celui-ci eut une jambe fracturée.

CAJARC. — *La foire.* — Champ de foire bien garnie et transactions nombreuses. Les cours sur les bestiaux se sont maintenus élevés.

Voici les cours principaux :

Bœufs de labour, 450 à 500 fr. la paire ; veaux et moutons, 65 à 90 c. le kilo ; cochons destinés à la charcuterie, 47 à 52 fr. le quintal.

Blé, 17 à 18 fr. l'hectolitre ; avoine 7 à

7 fr. 25 ; maïs, 11 50 à 12 fr.; truffes, 10 à 12 fr. le kilo.

Œufs, 85 c. la douzaine.

Arrondissement de Gourdon

NAUZAC. — Nous apprenons avec plaisir que par un décret rendu en Conseil d'Etat, le siège du chef-lieu communal est fixé à Anglars au lieu de Nauzac.

A l'avenir la commune sera dénommée « Anglars-Nauzac ».

C'est grâce aux pressantes démarches faites par notre honorable sénateur M. Cocula, que cette question a été tranchée.

SOUILLAC. — *Arrestation.* — La gendarmerie de notre ville a arrêté le nommé Louis-Auguste Gorvant, âgé de 44 ans, chanteur ambulant, né à Quimper (Finistère) sans domicile fixe, sous l'inculpation de vagabondage et mendicité. Conduit à Gourdon Gorvant a été écroué à la prison.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie, qui aurait pu avoir de très graves conséquences, a éclaté chez M. Allard, de Sireyzol.

M. Allard qui était gravement malade, se trouvait dans une pièce voisine de celle où le feu s'est déclaré. Il doit à cette circonstance de n'avoir pas été brûlé.

Les pertes sont évaluées à 1.000 fr. environ.

CARENNAC. — *Concession de livres.* — M. le Ministre de l'instruction publique vient d'accorder une concession de livres à la Bibliothèque scolaire de Carennac.

GRAMAT. — *Tirage au sort.* — Mardi ont eu lieu les opérations du tirage au sort de la classe 1903.

Le nombre des conscrits était de 73, chiffre de beaucoup inférieur à celui de la classe précédente qui était de 94 et la moyenne qui, pour notre canton, est d'environ 90.

La journée a été des plus animées et s'est passée sans incidents.

MARTEL. — *Marché aux truffes.* — Une dizaine de quintaux seulement ont été apportés au marché aux truffes de mercredi. Presque toutes se sont vendues à des prix variant de 14 à 17 fr. le kilo.

Malgré que nous approchions de la fin de la saison, la qualité des truffes ne laisse rien à désirer.

BULLETIN FINANCIER

La réponse des primes s'est effectuée à l'avantage des acheteurs aux cours de réponse ; la plupart des primes ont été levées et de ce fait la liquidation est à peu près faite.

Sur nos rentes, le 3 0/0 après avoir été répondu à 100 fr. revient à 99,90 par suite de ventes d'acheteurs de primes qui se sont en partie liquidés.

Peu de changement dans la tenue des Etablissements de Crédit ; le Comptoir National d'Escompte clôture à 592 ; le Crédit Foncier à 741 ; le Crédit Lyonnais très ferme finit à 1117 et la Société Générale à 628.

Nos chemins n'ont pas varié.

Le Suez est à 3830.

L'Extérieure cote 89,70 ; l'Italien, 102,42 ; le Portugais à 32,65, le Serbe 4 0/0, 80,30.

Le Turc D est à 30,67 ; la Banque Ottomane, 605.

C'est samedi 31 courant que clôture la souscription publique aux 60.000 obligations 3 3/2 0/0 de 500 fr. du Crédit Foncier Egyptien.

Rappelons que les demandes sont reçues à la Banque de Paris et à la Société Générale à Paris et dans les Agences Départementales de cet établissement.

VENGEANCE DE SORCIERS

Autrefois lorsque les phénomènes naturels, même les plus simples, attendaient encore une explication rationnelle, on attribuait au cauchemar une cause des plus bizarres, qu'on retrouverait encore au fond de nos campagnes parmi les pauvres paysans illettrés : ils ont la conviction que les sorciers ou les sorcières auxquels ils ont déplu, même sans le savoir, s'en vengent sur eux pendant leur sommeil. Se rendant invisibles ils s'introduisent dans la chambre de leur victime et viennent chaque nuit s'asseoir sur sa poitrine et l'oppresser fortement. En même temps ils lui serrent la gorge, ce qui empêche tout appel de secours.

Ces sensations sont en effet bien celles que fait éprouver un sommeil troublé par une cause qui, de nos jours, est bien connue et dont nous trouvons la description dans une lettre dont voici les principaux passages.

« Mes nuits étaient épouvantables, » nous écrit une dame qui habite Toulon, « je les passais au milieu d'angoisses inexprimables : j'avais à peine fermé les yeux que j'étais assaillie par d'affreux cauchemars, c'était un perpétuel défilé de fantômes et de visions terrifiantes ; il est vrai que, pendant la journée, j'endurais un autre supplice non moins douloureux. Depuis six mois, je souffrais atrocement de l'estomac et des intestins. J'étais si constipée que je restais parfois 6 à 7 jours sans aller à la selle, je mangeais fort peu et digérais très péniblement, j'avais fort mauvaise mine et j'étais devenue très maigre. Une migraine incessante me martelait les tempes, j'avais constamment la tête brûlante comme le feu et les pieds froids comme la glace. On m'avait bien administré plusieurs médicaments, mais sans en obtenir aucun résultat appréciable. Un jour pourtant on me parla avec tant d'éloges de la Tisane américaine des Shakers que je voulus en faire l'essai. Je n'en avais pas encore pris dix doses que j'éprouvais une amélioration vraiment extraordinaire. Deux flacons de ce merveilleux reméde ont suffi à me rendre les forces et la santé. Cette lettre, adressée à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), porte la date du 17 janvier 1902 et la signature y est dûment légalisée par M. Fourcade, adjoint au maire de Toulon (Var). » Voici l'adresse de la signataire : Madame Roberjot, 16 rue Neuve à Toulon.

Quant à la maladie dont souffrait notre correspondante, elle n'était autre que la dyspepsie ou indigestion chronique, les aliments mal digérés formaient dans son estomac une masse aussi pesante que celle des êtres malfaisants auxquels les paysans superstitieux attribuaient la cause de leurs angoisses nocturnes.

L'exemple est la voie de la persuasion. C'est pourquoi nous ne nous lasserons pas de mettre sous les yeux de nos lecteurs des preuves aussi convaincantes que celles que nous venons de publier.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1607	1431	1.10 à 1.58
Vaches.	612	545	1.02 à 1.52
Taureaux.	240	232	1.00 à 1.36
Veaux.	1410	1203	1.50 à 2.15
Moutons.	13072	13000	1.66 à 2.18
Porcs.	4776	4776	1.00 à 1.38

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	150	122	60 à 74
Vaches.	5	4	45 à 60
Moutons.	530	447	95 à 105
Porcs.	2630	2236	55 à 61

Bibliographie

LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines 14, — rue Drouot, — 14, Paris.

Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1er de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :

Une causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles de Robes, Chapeaux. — Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux patrons découpés. — Une gravure de Modes coloriée. — Un courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un conseil pratique. — Des devinettes et leurs solutions.

Enfin, une planche trimestrielle, contenant des patrons pour les tout petits, et des charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat poste à l'ordre du Directeur

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

SOIXANTE-ET-ONZIÈME ANNÉE

JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 r.

Former des filles, des sœurs des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiants aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le *Journal des Demoiselles.* Soixante-onze années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1° 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc. ; 2° Un Album de 8 pages in-4° ; Broderies, Travaux artistiques avec explication, *Leçons de choses*, Modes, formant à la fin de l'année une collection de plus de 200 dessins ; 3° Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés ; 4° Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an ; 5° Un Modèle de tapisseries coloriées ou travaux d'actualité.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1903 SERONT :

Travaux variés sur étoffe : Vide-poche. — Fond de plateau ; Ornements d'église : Lambrequin pour autel. — Tapisseries coloriées : Paravent. — Cadre à photographies. — Musique. — Motifs d'aquarelles. — Fusains. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Cartes postales. — Nappe à th. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés. — Ouvrages de fantaisie. — Lingerie de table. — Quatre panoramas dont deux coloriés : Modes d'été et d'hiver.

On s'abonne pour un an à partir du 1er de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

AVIS

M. Aimé WILCKEN,

Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE maxima	TEMPÉRATURE minima	Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
30 Vend.	+ 6	— 1	775	Beau
31 Sam.	+ 6.5	— 2.5	768	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : *Variable.*

Dr HERBEAU.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 30

L'HONNEUR DU NOM

PAR

CHARLES BUET

PREMIÈRE PARTIE

Les Châtelains de Mainrouge

III

L'homme au bonnet rouge

La voiture sortit de la ville, longea un mur que dépassaient les cimes d'un bois d'ormes, de platanes, de marronniers, et s'arrêta enfin devant une large grille, à travers les barreaux de laquelle on apercevait un bâtiment d'assez noble apparence.

Domitille et *signor* Fortunato se hâtèrent de descendre du siège élevé qu'ils occupaient. Déjà l'abbé Raymond avait ouvert la portière et il venait de sauter à terre lentement.

Il fit quelques pas et tira la chaine de la cloche, qui sonna au loin, à toute volée.

Une lumière apparut aux fenêtres d'un petit pavillon cachée dans les arbres.

A ce moment un homme vêtu de noir, brandissant une canne à pomme d'ivoire, apparut, courant à perdre haleine, au bout du chemin. Il s'arrêta, essoufflé, devant l'abbé qui l'attendait, essuya son front mouillé de sueur, tira son chapeau, fit la révérence, et dit enfin, avec un respect obséquieux :

— Ah ! Monsieur l'abbé d'Hauteluce, que ne m'avez-vous fait prévenir !... Rien n'est prêt pour recevoir Madame la marquise...

— Vous êtes le notaire Galtier ? l'interrompit sans façon M. d'Hauteluce. J'avais ordonné que cette maison fût prête à partir du 1er mars, et nous voici au 7 mars. C'est un retard fâcheux...

— Voulez-vous aller à l'auberge, ma mère ?

— Eh ! s'écria le notaire d'une voix attendrie, les ordres que Monsieur l'abbé a fait a son très humble serviteur l'honneur de lui demander ont été exécutés ponctuellement ! Il y a du feu dans toutes les chambres... Un repas sera bientôt improvisé...

— Eh ! monsieur, que disiez-vous donc ? s'écria l'abbé avec impatience.

— C'est que j'eusse voulu offrir à madame la marquise une réception digne d'elle, inviter la noblesse, illuminer le parc...

Raymond sourit :

— Il est fort heureux que ces beaux projets n'aient pu se réaliser. Ma mère est malade et ne veut recevoir aucune visite. Veuillez nous montrer le chemin, mon cher notaire.

Pendant ce colloque, une jeune paysanne accompagnée d'un vieillard qui portait un falot de charette avait ouvert la grille qui grinça sur ses gonds. La voiture franchit le seuil précédée du notaire et de l'abbé suivi de Domitille et du *signor* Fortunado qui tous les deux fort maussades, suivaient en silence ce qui se passait

Le cortège s'arrêta devant un large perron à douze marches, qui donnait accès à un petit château de style Louis quatorzien, dont la neige faisait ressortir l'élégante architecture, dessinant en lignes blanches les corniches, les frontons, les balustrades et les balcons.

— Voilà Mainrouge dit le notaire avec un naïf orgueil.

Tout auprès du manoir et dépassant de leur cime les girouettes de son toit à quatre pans, se dressaient deux gigantesques sapins, aux branches frangées d'un noir feuillage, ombrageant une vasque de marbre sur laquelle une Néréide inclinait son amphore, d'où s'échappait un filet d'eau limpide.

Une rangée d'ifs taillés en boules, en pain de sucre, en figures d'échecs bordait la terrasse ; au loin, à travers un voile diaphane de brume, on apercevait des charmilles, des bosquets, des parterres.

La jeune fille alla ouvrir la porte du château, et le vestibule, éclairé par un feu vif qui pétillait dans une immense cheminée, apparut avec ses boiseries brunes, ses tapisseries ternies.

— Ma mère attend le bon plaisir des maîtres, dit-elle avec timidité.

La marquise appuyée sur le bras de son fils et sur la gentille enfant, monta les degrés du perron, suivie de Domitille et du notaire tandis que *signor* Fortunato vidait sa bourse entre les mains des postillons.

IV

Des inconvénients que présente le séjour d'un ville habitée par des bourgeois désœuvrés

Lorsque, le lendemain de ce jour fertile en péripéties, les habitants de Saint-Pierre d'Albigny s'éveillèrent, leur premier soin fut de s'assembler, dans les ésstaveres et autres lieux publics, les femmes dans les plus vastes cuisines, pour conférer solennellement sur l'évènement extraordinaire qui compromettait leur quiétude.

On n'arrive pas ainsi, tout à coup et sans crier gare, dans un pays paisible accoutumé au calme repos, et dont les habitudes risquent d'être troublées par la présence d'étrangers de si haut parage !

On se fait annoncer ; on ne se dérobe point à la curiosité publique : il est mal séant de se cacher, d'apparaître tout à coup pour disparaître plus subitement encore, sans dire qui l'on est, d'où l'on vient, où l'on vit, pourquoi l'on s'établit ici plutôt qu'ailleurs.

La Maison de tout honnête homme doit être une maison de verre, transparente, éclairée, où tous les regards puissent plonger.

Telles étaient les réflexions que se communiquaient les habitants de la petite ville de Saint-Pierre d'Albigny, qui renferme dans son territoire le joli castel de Mainrouge où nous avons accompagné nos héros, et près de laquelle s'élèvent au sommet d'un escarpement de rochers, les magnifiques ruines du donjon de Miolans théâtre principal de notre drame.

(A Suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 120

MADEMOISELLE

MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

X

Idylle irlandaise

Il était entré en possession de sa fortune à l'époque de sa majorité et l'avait gaspillée. Il en avait acquis une nouvelle en prenant une femme riche et l'avait dissipée aussi. Maintenant, il était plongé dans les dettes par-dessus la tête. Le château de Clive était criblé d'hypothèques... Il n'avait eu d'autre parti à prendre que de s'enfuir, et il s'était réfugié en Irlande. Il possédait un petit rendez-vous de chasse dans les côteaux de l'Ulster, à Torryglen; il se décida à le rendre habitable pour s'y réfugier et s'y restreindre en attendant que l'orage fût passé.

Quant à se restreindre, cela ne l'inquiétait pas beaucoup. Se restreindre dans le langage du comte, signifiait avoir un valet de chambre auprès de soi, transporter dans sa demeure d'Irlande toutes les élégances de Belgrave et être servi par un cuisinier de premier ordre... mais il avait sa fille avec lui.

Pour la première fois depuis qu'elle était née, elle se trouvait confiée directement à ses soins.

A sa naissance, qui avait coïncidé avec la mort de sa mère, elle avait été mise en nourrice et, à l'âge de trois ans, une cousine de sa mère, qui vivait à Paris, l'avait prise avec elle et s'était chargée de l'élever. Elevée elle-même à la française, elle avait enseigné à sa pupille que l'amour, tel que l'entendent les filles d'Angleterre, est une chose répréhensible et presque criminelle ; que pour le moment, elle devait s'occuper de ses livres, de sa musique, de ses dessins, de ses broderies, et que, quand le temps en serait venu, elle recevrait ses bijoux et ses objets de toilette... des mains de papa.

Papa venait la voir assez souvent et l'emmena même une fois avec lui pour rendre visite à son ami intime sir Jhon Tregenna ; il lui dit que si elle était bien gentille, elle épouserait, un jour, quand elle serait grande, le jeune Arthur, deviendrait lady Tregenna et serait la reine de ce vieux château de Cornouailles sur le bord de la mer.

Et la petite Cecil continuait de rire, d'embellir et de sauter sans penser à cette brillante perspective. Elle avait bien vu Arthur Tregenna et elle éprouvait une sorte de crainte en sa présence.

C'était excusable ; il était si sérieux, si sage, si savant, tandis qu'elle n'était qu'un petit papillon qui ne demandait qu'à rire et à croquer des bonbons.

Le premier chagrin qu'elle éprouva lui fut causé par la mort de la Franco-Anglaise, qui avait été sa seconde mère.

Son père, à la veille de s'exiler en Irlande, vint la chercher à Paris, d'où il l'emmena avec sa bonne Thérèse, et, pour la première fois de sa vie, la petite Cecil eut une aventure et devint une héroïne dans les circonstances que nous savons.

— Je serais curieuse de savoir s'il viendra nous rendre visite, pensait-elle en retournant à pied chez elle par cette belle après-midi d'automne (il va sans dire que le pronom *il* s'appliquait ici au jeune O' Donnel). Il ne l'a pas positivement promis, mais je crois... il ne serait pas fâché de venir nous voir. Il serait agréable d'avoir quelqu'un à qui parler quand papa est absent, et il m'a dit qu'il allait s'absenter pour assez longtemps, à Bally... ce bourg qui porte un nom irlandais si difficile à prononcer exactement. Mais, hélas ! qu'il a l'air pauvre... sa jaquette est toute usée, sa toilette ne diffère guère de celle des paysans. Puis il habite un amas de ruines bonnes à servir de refuge aux chauves-souris et aux chouettes. Papa, dit-elle à haute voix, toi qui as beaucoup d'influence et de nombreux amis en Angleterre, ne pourrais-tu rien faire pour ce M. O' Donnell ? Il me fait l'effet d'être terriblement pauvre, papa !

Le comte se mit à rire en haussant les épaules.

— Pauvre petite Cecil que tu es candide ! Tu t'imagines que j'ai beaucoup d'influence et beaucoup d'amis ! je n'ai pas assez d'influence, ma chère, pour éviter d'avoir affaire à la cour des banqueroutiers, et pas assez d'amis pour me permettre de rester en Angleterre. Crois-tu que je serais venu habiter ce maudit pays à peine civilisé, si je pouvais demeurer ailleurs ? Tout pauvre qu'il est, ton M. O'Donnell n'est pas la moitié aussi pauvre que moi, car, autant que je le suppose, il n'a, du moins, pas de dettes.

Cecil regarda son père avec une vive surprise.

— Eh quoi ! papa, tu serais pauvre, toi aussi !...

Elle essayait de comprendre et secoua la tête en voyant qu'elle n'y parvenait pas.

— J'avais toujours cru que tu étais riche, j'avais cru que les pairs d'Angleterre avaient tant d'argent qu'ils ne savaient qu'en faire. Comment pouvons-nous être pauvres avec des domestiques, des chevaux, de la vaisselle d'argent et ...?

— Il faut bien avoir le nécessaire, mon enfant, interrompit lord Ruysland avec impatience, tant qu'on n'est pas mort. On ne peut pas revenir à la vie sauvage et habiter dans un wiggwam ou dans un tas de pierres écroulées comme le château des O'Donneil. Je voudrais pouvoir le faire... j'essaierai. Je viens de te dire qu'il ne me reste pas un sou en ce monde... pourquoi attendre plus tard pour te l'apprendre ?

(A Suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'*Agence Havas*.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. **« Tout pour l'hygiène »** telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU Dr GELIS

ontre les Pellicules et la chûte des Cheveux — Résultat garanti. Prix : **2** fr. **50** et **1** fr. **50**. — Flacon n° 2 : **3** fr.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7e — Sommaire du 31 Janvier 1903.

Vss Nacla : Courrier du dimanche. — Camille Flammarion : La race humaine. — André Theuriet : La petite dernière (suite). — Mathilde Alamé : Lemaître du Moulin-Blanc. — (suite). — Henryk Sienkiéwiez : Bartek le Vainqueur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1573e livraison (24 Janvier 1903).

La Gondole fantôme, par Gustave Toudouze. — Les Timbres-Poste, Empire Russe, par Lucien d'Elne (Suite). — Le grand barrage du Nil et l'Ile Philæ, par Et. Leroux. — La mission de Geneviève, par B. A. Jeanroy (Suite). — Les Secrets de la prestidigitation, par Saint-Jean de l'Escap.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire 1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2e itinéraire : 1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et qua d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

1° DE PARIS à TOURS.
2° DE TOURS à NANTES.
3° DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
4° D'ORLÉANS à LIMOGES.
5° DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
6° DE St-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
DE TOURS A ANGOULÊME.
D'ANGOULÊME A BORDEAUX.

} Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Termes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Luluque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas. Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginoles, Garcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Beins), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laluque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginoless Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues,) Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradian), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villetranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveiles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

COMPAGNIE DES ALCOOLS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME (en formation)

au **Capital** de **10 Millions** de francs, divisé en 100,000 Actions de 100 fr.

Il n'y a ni Actions d'Apport ni Parts de Fondateur

SIÈGE SOCIAL PROVISOIRE : ***36, Rue Tronchet, Paris***

Statuts déposés chez Me BACHELEZ, Notaire à Paris.

BUT SOCIAL

Substituer l'Alcool français au Pétrole étranger dans ses applications à l'éclairage, au chauffage et à la force motrice, pour le plus grand profit de notre agriculture et de notre industrie nationales ;

Exonérer ainsi notre pays du tribut de 44 millions de francs qu'il paie chaque année à l'étranger pour l'achat des Pétroles nécessaires à sa consommation.

ROLE DE LA COMPAGNIE DES ALCOOLS FRANÇAIS

Acheter aux producteurs agricoles, bouilleurs et distillateurs de profession, leurs alcools industriels au cours.

Mélanger ces alcools industriels à son alcool chimique et à son carburant pour abaisser ainsi les prix de revient et de vente de l'alcool dénaturé et carburé.

Livrer à ces producteurs son alcool dénaturé et carburé, c'est-à-dire apte à tous les usages industriels, à un prix inférieur à celui auquel elle leur aura acheté leur propre production, soit en leur achetant au cours de 32 francs l'hectolitre d'alcool leur revendre le même alcool dénaturé et carburé à 30 francs.

BÉNÉFICES DE LA COMPAGNIE DES ALCOOLS FRANÇAIS

Même en ne comptant que sur une vente de 700.000 hectolitres d'alcool dénaturé et carburé, soit le cinquième de la consommation actuelle du pétrole en France et 63 0/0 seulement de l'emploi de l'alcool industriel en Allemagne et avec un gain réduit à 5 francs par hectolitre, les bénéfices annuels de la Compagnie des Alcools Français, s'élèveront encore à plus de 3 millions de francs, soit 30 0/0 de son capital.

Souscription Publique à 100.000 Actions de Fr. 100

PAYABLE { En souscrivant.....Fr. 25 » / A la Répartition du 6 au 15 Février..... 75 » } Fr. **100**

On Souscrit du 1er au 5 Février 1903

ET, DÈS AUJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE

à Paris : Au **SIÈGE SOCIAL PROVISOIRE**, 36, R. Tronchet ; à la **BANQUE du COMPTANT**, 11, R. Laffitte ; chez leurs **Agents** et **Correspondants** des **Départements** et de **l'Etranger**.

LES FORMALITÉS SERONT REMPLIES POUR L'ADMISSION A LA COTE OFFICIELLE